



BUDGET 2012
30 400 postes en moins!

**F
S
U
9
4**

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SINES, SINESup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJI, SNPIEN, SNUAS-PP, SNU-CLIAS, SNUJEP, SNUJpp, SNUPDEN, UNATOS.

Depuis 2008
150 000 postes supprimés



Bulletin n° 84
Octobre 2011



EDITORIAL

Sommaire

- 2 Edito
- 3 Lycées Pros
- 4-5 CTPD
- 6-7 Action Sociale

Rédaction

Catherine ANGLÉSIO
Benoît BACHELLERIE
Dominique BALDUCCI
Axel BENOIT
Jean-Michel HARVIER
Josselyne LAMBERTIN
Jacqueline PINSON
Laurence TRUBLEREAU

La politique d'austérité que mène le gouvernement continue de pénaliser essentiellement les salariés. réforme des retraites, suppressions massives d'emplois, stagnation du pouvoir d'achat, mise à mal des dépenses de santé et des mutuelles, dont les cotisations devraient augmenter de 5% en moyenne.

Avec 30 400 postes encore supprimés au nom du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat au budget de 2012, ce sont 150 000 postes supprimés depuis 2008 ! Ces suppressions relèvent du dogme car elles ne représentent qu'une goutte d'eau dans le budget de l'Etat; elles n'ont en rien servi à renflouer ses caisses. En revanche, les inégalités sociales sont plus fortes: selon une étude de l'INSEE, la France compte de plus en plus de pauvres, conséquence directe d'une gestion de la crise au seul service de la finance.

Il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge. Éducation, Formation, Recherche, Santé, Culture, Justice, Logement, Énergie, Environnement... sont des « biens communs ».

Leur développement est indispensable et notamment en situation de crise.

Plus que jamais, la FSU portera ce message haut et fort dans les prochaines semaines.

Catherine Anglesio

Lycées Pros



Actualité forte à la rentrée, mais malheureusement rarement positive pour l'enseignement professionnel public:

Les horaires sont toujours insuffisants, le Rectorat n'ayant pas abondé les DHG malgré des classes remplies voire surchargées ; ainsi, plus de 60 postes de PLP ont été supprimés en 1 an dans le département.

Les élèves sont les premiers à pâtir de ce désengagement du Rectorat. Ici, le nombre d'heures en discipline professionnelle est insuffisant ; là, aucun cours de discipline générale ne peut-être réalisé en groupes malgré l'exigence des programmes concernant l'utilisation des TICs.

Où est passée la soi-disant ambition d'élévation du niveau de qualification par la généralisation du Bac Pro 3 ans ? De la poudre aux yeux...

Et l'affectation des élèves n'ira pas dans le sens de l'amélioration de la motivation des élèves. Parmi la multitude de situations incongrues, en voici une révélatrice :

2 élèves, avec un dossier semblable, ont obtenu chacun le premier vœu de l'autre, sans avoir demandé l'affectation obtenue. Pour ces élèves il va être difficile de rester motivé ! Les affectations des enseignants aussi ont amené des surprises : postes bloqués au mouvement Intra pour y laisser des non-titulaires. Plusieurs collègues titulaires n'ont ainsi pas pu obtenir un de leur premier vœu d'affectation.

C'est l'ouverture de postes aux concours dont ont besoin les non-titulaires et non un simple réemploi dans le même établissement avec un maintien dans la précarité !

Enfin, avec la généralisation des CCF, le Ministère admet un accroissement des charges de travail. Il a donc promis une indemnité, et non une bonification indiciaire, pour les PLP faisant passer ces CCF. Mais, la réalité est dure : mise en place précipitamment en juin pour un paiement en août, l'enveloppe allouée était insuffisante et la règle de répartition non respectée. Ainsi, la majorité des collègues ont touché une indemnité inférieure à ce qui leur est dû, d'autres n'ont rien perçu et enfin certains ont perçu de l'argent alors qu'ils n'avaient pas fait passer de CCF!

En conclusion, ce n'est que du mépris vis-à-vis de l'enseignement professionnel public, de ses élèves et de ses personnels. Et cette année, les suppressions massives de postes liées à l'aboutissement de la réforme du Bac Pro 3 ans vont arriver.

Depuis le début, le SNUEP-FSU s'y oppose sans relâche et demande un cycle de formation de référence en 4 ans.

Ici, le nombre d'heures en discipline professionnelle est insuffisant ; là, aucun cours de discipline générale ne peut-être réalisé en groupes malgré l'exigence des programmes

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Présenter la rentrée de manière positive dans le département et plus largement au niveau national est une imposture. Notre enquête touchant plus de 110 établissements sur les 138 que compte le département atteste des conditions de travail dégradées comme jamais!

- Les effectifs de classe sont de plus en plus lourds.
- Les HSA plus nombreuses sont, le plus souvent, imposées au mépris du cadre statutaire,.
- Les BMP qui explosent induisent des compléments de service en très forte augmentation avec des collègues affectés sur 2, 3 et même 4 établissements le plus souvent de manière illégale.
- Des emplois du temps calamiteux par leur amplitude horaire et leur caractère anti-pédagogique.
- La quasi-totalité des établissements touchée par la pénurie de CPE et de surveillants au moment où le nouveau décret sur les sanctions augmente leur charge de travail
- Les effets dévastateurs de la suppression de la carte scolaire où certains collèges sont à 30 élèves/classe quand d'autres, ghettoisés et le plus souvent ZEP, voient fondre leurs effectifs et leurs moyens.
- Le non respect, par les chefs d'établissement, des TRMD votés par les C.A.

Rappelons ici qu'autonomie des EPLE ne signifie pas autonomie du chef d'établissement.

Le plus grave est que cette dérive liberticide et antidémocratique est encouragée par la tutelle qui au mieux se tait et au pire l'encourage.

- Des TZR pour la plupart déjà affectés à l'année, de plus en plus souvent hors discipline, ce qui augure mal des remplacements à venir (congé maternité, accidents, maladies...)
- Des stagiaires non formés, affectés en dépit du bon sens parfois dans des établissements difficiles.
- Le mépris du paritarisme puisqu'un grand nombre d'affectations de TZR décidées en juillet ont été modifiées hors commission et hors accord des collègues.

A ce bilan sur la rentrée, où le calamiteux se dispute au scandaleux, s'ajoute une suite de réformes destructrices pour le service public d'éducation :

- LPC,
- ECLAIR,
- conseil pédagogique,
- projet de réunion des classes primaires avec les 6^{eme} et les 5^{eme} par l'intermédiaire de la création des EPLE de l'enseignement du socle commun,
- volonté de nous rendre bivalent voire trivalent,
- allongement du temps de travail,
- annualisation du temps de service...

Et que dire sur les cantines interdites aux enfants de chômeurs, sur la manipulation des chiffres de rentrée ou l'impossibilité d'en avoir, la facilité avec laquelle les personnels sont sanctionnés et la hiérarchie protégée...

Nous sommes bien en présence de réformes et de mode de fonctionnement qui se fondent sur une logique comptable et des principes féodaux, qui méprise des personnels et se moque de la qualité de la formation des élèves et qui ne veut surtout pas en faire de futurs citoyens éclairés.

C'est avec tristesse et colère que nous constatons que la hiérarchie est au service d'une idéologie ultralibérale que nous réprouvons et que nous combattons.

Parfois nous revient une citation de Louis Antoine de Saint Just qui rappelait:

«Un peuple n'a qu'un ennemi dangereux, c'est son gouvernement. »

Ce CTPD sur les mesures de réajustements de rentrée dans le second degré pourrait presque prêter à sourire tant il ressemble, dans le manque d'ambition, à celui de l'année dernière.

Répétons, jusqu'à l'infini, pour espérer enfin une prise en compte par notre administration, que nombre d'élèves de notre département n'ont pas ou même n'ont plus accès à l'enseignement obligatoire de la natation. C'est en grande partie à cause du manque d'heures criant dans les DHG et du refus de l'inspection académique de flécher les heures spécifiques nécessaires dans les établissements.

Comment espérer, dans ces conditions, que, au-delà du simple savoir nager sécuritaire, l'ensemble des élèves de notre département puissent accéder aux compétences définies dans les programmes collège ? Comment pourront-ils valider le seul item du LPC spécifique de l'EPS ?

Si la pédagogie est bien l'art de la répétition, nous faisons à coup sûr œuvre de pédagogie depuis de nombreuses années ici même, mais apparemment sans que cela heurte en quoi que ce soit ceux qui ont en charge l'égalité d'accès au service public d'éducation, y compris à celui de l'éducation physique et sportive.

Dans ce cadre de réajustement des moyens nécessaires pour le bon fonctionnement des collèges, vous nous aviez affirmé ici même, que les DHG avaient été préparées, discutées en toute transparence dans tous les établissements.

C'est sans doute pour cela qu'un certain nombre de nos collègues ont découvert, à la rentrée que les services avaient été modifiés, leurs emplois du temps changés, voire même pour certains, qu'ils devaient faire un complément de service dans un autre établissement alors que les heures postes existent dans leur collège, et que les collègues de l'établissement refusent les HSA.

La rentrée s'est bien passée, nous dit-on.

Que dire des postes à complément de service ; des TZR EPS sans forfait, des projets abandonnés ?

Ré insistons aussi sur les conditions d'exercice des stagiaires, qui envoient nos jeunes collègues, sans formation et sans soutien, devant les élèves, en espérant, sans doute, que cela ne fera pas de vagues...

S'ajoutent, cette année, une augmentation significative des effectifs dans certains niveaux, et des moyens de remplacements insuffisants dès août, avant même d'avoir à remplacer qui que ce soit.

En EPS, non seulement nous sommes déjà à zéro moyen de remplacements disponibles, tous les TZR ayant déjà été affectés, dont le plus grand nombre en AFA, mais 11 personnels non titulaires ont déjà été recrutés sur le 94 et des heures de cours réglementaires ne sont pas assurées.

Enfin, l'égalité mise en exergue du Projet académique nous semble plus qu'attaquée lorsqu'un établissement est créé sans association sportive et sans poste FOS en EPS, comme c'est le cas de l'Internat d'excellence de Cachan. L'excellence, oui, mais sans personnel en EPS et sans vie associative réglementaire.

Nous ne doutons pas, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous rendrez public dès ce trimestre le décompte exact de ces heures et enseignements perdus par les élèves, et mettrez tout en œuvre pour qu'il n'y ait aucune rupture dans la continuité du service public d'enseignement !

Action Sociale

L' ACTION SOCIALE DANS L'EDUCATION NATIONALE

L'Action sociale d'une manière générale pour l'ensemble des salariés consiste en l'amélioration des conditions de vie des personnels du point de vue du logement, de la restauration, de l'enfance, des loisirs et de la culture et également à permettre aux personnels de faire face à des situations difficiles.

Tout le monde connaît les comités d'entreprise mais nombre de fonctionnaires notamment de l'Education Nationale ne savent pas quelles formes cela peut prendre dans la Fonction Publique d'Etat.

L'Action sociale se divise en deux parties dans la Fonction Publique d'Etat :

L'action sociale propre à chaque ministère : l'Education Nationale fait partie des parents pauvres comparée par exemple aux budgets alloués aux agents du ministère des Finances et dans une moindre mesure à ceux de l'Agriculture, de l'Intérieur ou de la Défense (50 euros par agent à l'Education Nationale alors que d'autres y consacrent 10 fois plus)

L'action sociale interministérielle et ses prestations sont décidées au niveau national et sont identiques pour tous les agents de la fonction publique; actifs, titulaires et non-titulaires, retraités. Elle constitue le socle minimal de l'action sociale comme un élément d'harmonisation de la situation de ces agents.

Si c'est un domaine méconnu, c'est à cause de la faiblesse des budgets et des prestations servies mais aussi du manque d'information souvent intentionnel de l'administration . En effet, si les personnels prétendaient tous à leurs droits, le Ministère et les rectorats ne pourraient y faire face ce qui contraindrait à l'augmentation du budget.

Dans le cadre d'une baisse de pouvoir d'achat et d'un développement de la précarité, la politique d'action sociale menée par le Gouvernement a pour but de palier les manques en matière de politique salariale.

Aujourd'hui, de nombreux personnels sont exclus des politiques d'action sociale alors même qu'ils rencontrent, notamment en début de carrière, des difficultés. Alors que les besoins ne cessent d'augmenter, l'administration refuse de dépenser la totalité des maigres crédits alloués . De plus, on note depuis 2007, à cause de l'inflation, une baisse constante des budgets.

- * **La FSU conteste cette logique et le budget indigent de l'Education Nationale.**
- * **La FSU réclame une action sociale de haut niveau avec l'objectif d'un budget porté à 3% de la masse salariale.**
- * **La FSU demande une gestion transparente et que l'action sociale soit un droit effectif pour tous (personnels actifs, retraités, non titulaires) répondant aux principes d'égalité de traitement entre ministères, entre académies et entre catégories de personnels.**

Action Sociale

L'ACTION SOCIALE DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL et en Ile de France

Des représentants de la FSU siègent à la **Commission Académique de l' Action sociale (CAAS)** et interviennent pour que soient pris en compte les besoins exprimés par les personnels.

Ils ont notamment obtenu de nouvelles prestations à titre expérimental et le fait que l'indice de référence soit porté de 485 à 489 permettant à des personnels de catégorie A en début de carrière d'en bénéficier..



Informez vous sur les différentes prestations auxquelles vous pouvez prétendre:

le site du rectorat de Créteil

le site des syndicats de la FSU:

Snes Créteil <http://www.creteil.snes.edu/les-personnels/action-sociale>

Snuipp : 94 <http://94.snuipp.fr/spip.php?article77>

N'hésitez pas à vous adresser à vos représentants syndicaux pour en connaître les modalités d'attribution

La **SRIAS (Section régionale Interministérielle d'action sociale)** instance interministérielle au niveau régional propose diverses prestations

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr> concernant le logement, les loisirs, les crèches.

exemple : la SRIAS IDF a réservé des logements neufs dans des immeubles résidentiels de communes bien desservies par les transports en commun afin de compléter le parc social locatif pour les fonctionnaires franciliens.

La FSU continuera de se battre pour obtenir de nouveaux droits.





LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper **sereinement**
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à **construire** le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

planedevillage - photos : Getty Images

* N° Indigo : 012 4111016